



## MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* ;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se tiendra le lundi 18 décembre 2017, à 19 h ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de la Municipalité ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier, conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier ;

Les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier pourront être consultés au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture après leur dépôt, dès le 19 décembre 2017.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 8 décembre 2017.

Maxime Boissonneault, Adm.A., DMA, B. Éd.  
Directeur général